

ARRETÉ :

AR_2021_05

Travaux Fibre Optique

Le Maire :

Nous, Maire de la commune d'Aumerval,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le CGCT et notamment les articles relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de police municipale,

Considérant la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM représenté par M. BEEUWSAERT Johann, chargé par la société FREE TELECOM pour des travaux d'aiguillage et de tirage pour le passage de la Fibre Optique et raccordement antenne FREE,

Considérant que les travaux se feront uniquement en trottoir,

Arrêtons :

Le stationnement et le dépassement tout au long de la Rue de Pernes sera strictement interdit le temps des travaux de manière à assurer la réalisation de ceux-ci, dans des conditions de sécurité.

- **Interdiction de stationner et de dépasser**
- **Limitation de vitesse à 30 Km /h, à hauteur de ces travaux,**

Début des travaux prévus le 03/01/2022 pouvant se dérouler jusqu'au 30/06/2022.

L'entreprise est chargée de la mise en sécurité de la zone de travaux, et de prévenir les usagers de la date d'intervention.

Le maire, Dany Delerue

